

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2013

---

## CRÉATION DU CONTRAT DE GÉNÉRATION - (N° 570)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 50

présenté par  
M. Sirugue

-----

### ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 53, substituer aux mots :

« de cinquante-sept ans ou plus »

les mots :

« d'au moins cinquante-sept ans ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.